Programme de Formation

DPP07 - Un an de jurisprudence domaniale



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 05/04/2027

fin 05/04/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Directeur et responsable du domaine public

Directeur et responsable du foncier

Directeur et responsable de l'aménagement et/ou de l'urbanisme

Directeur et responsable juridique

Directeur et responsable de service

Directeur et responsable des routes

Juriste

Chargé de mission foncière

Toute personne intéressée ar l'actualité domaniale

Objectifs pédagogiques

Faire le point sur l'actualité jurisprudentielle domaniale

Analyser les effets des décisions jurisprudentielle sur la pratique domaniale

Description

Le CFPA vous propose une matinée spéciale dédiée à l'actualité jurisprudentielle relative à la gestion du domaine public des personnes publiques. Ne manquez pas ce rendez-vous qui se déroulera à distance, en visioconférence.

Le programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité.

Détermination de la propriété des biens des personnes publiques

Notion et champ d'application du domaine public

La redevance domaniale

Le régime d'occupation : renouvellement, prolongation, refus, expulsion…

Prérequis

Aucun prérequis

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud